

Déclaration de la délégation française à la 76^{ème} session du Conseil exécutif de l'OIAC

Monsieur le président,

Je souscris à la délégation faite par le Représentant permanent de l'Italie au nom de l'Union européenne. Je souhaiterais évoquer à mon tour le démantèlement du programme chimique syrien.

L'évacuation des agents déclarés constitue une étape.

J'ai entendu avec surprise affirmer que la date du 30 juin avait été respectée. Chacun sait que ce n'est pas le cas. Les agents chimiques devaient être détruits selon leur catégorie avant le 31 décembre 2013 ou le 5 février 2014. Ces échéances n'ont pas été tenues. De ce fait, la date du 30 juin, qui devait marquer l'achèvement de l'ensemble des opérations de démantèlement n'a pas pu non plus être respectée.

L'évacuation des produits ne met pas un terme définitif à la menace chimique que Damas fait peser sur son peuple. C'est pourquoi nous devons rester attentifs tant que subsistera cette menace. Celle-ci a justifié la mise en place, par la décision du Conseil exécutif du 27 septembre 2013 et la résolution 2118 du Conseil de sécurité des Nations Unies adoptée le même jour, d'un régime dérogatoire à celui de la Convention.

Je rappelle que plusieurs questions qui restent en suspens doivent être réglées :

- Les enquêtes sur les allégations d'emploi d'agents chimiques contre des civils, que la mission d'établissement des faits, comme l'a rappelé le Directeur général ce matin, a jugées crédibles, et dont elle a relevé le caractère systématique, doivent se poursuivre.
- La destruction physique des sites de production doit être effectuée au plus vite, dans des conditions garantissant son caractère total et irréversible.
- Les autorités syriennes doivent fournir au Secrétariat technique, par écrit, les explications indispensables pour lever les doutes qui empêchent de considérer leur déclaration initiale comme exhaustive.

Je vous remercie, monsieur le président, et demande que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de la 76^{ème} session du Conseil exécutif.